

**Plus-Value Démocratique et Elections De2018 EN RDC : *Entre Alternance Composée Et Cohabitation Hypocrite***

**Democratic added value and 2018 Elections IN DR Congo: *Between compound alternation and hypocritical cohabitation***

**Par Akili Jacques Israël et Seth Wabenga**

**Chercheurs au Département de science politique de l'université de Goma**

Cette réflexion jette un regard sur le cycle électoral de 2018 en République Démocratique du Congo et veut contribuer à enrichir le débat sur la vitalité de la démocratie en RD Congo. Pour ce faire elle se présente comme un « *point de vue* » et se veut analyser l'apport du cycle électoral 2018 au chantier démocratique en RDC. Ce triple scrutin a constitué un fait historique au regard de l'opinion publique car il a consacré la fin théorique du régime du Président Joseph KABILA ayant accompli 18 ans au pouvoir et de ce fait a consacré une alternance « composée » entre un Chef de l'Etat sortant et un Chef de l'Etat entrant issue des rangs de l'opposition politique. Bien plus cette élection est intéressante car il a introduit dans la classe politique congolaise une expérience nouvelle : la cohabitation. Après une brève analyse descriptive des élections du 30 Décembre 2018(I), cette réflexion va s'atteler à examiner la plus-value démocratique de ces scrutins(II).

This reflection takes a look at the 2018 electoral cycle in the Democratic Republic of the Congo and wants to contribute to enriching the debate on the vitality of democracy in the DR Congo. To do this, it presents itself as a "point of view" and seeks to analyze the contribution of the 2018 electoral cycle to the democratic project in the DR Congo. This triple ballot was a historical fact in the eyes of public opinion because it consecrated the theoretical end of the regime of President Joseph KABILA having completed 18 years in power and therefore consecrated a "compound" alternation between a Leader of the Outgoing State and an incoming Head of State from the ranks of the political opposition. Much more this election is interesting because it introduced in the Congolese political class a new experience: cohabitation. After a brief descriptive analysis of the elections of December 30, 2018 (I), this reflection will focus on examining the democratic added value of these elections (II).

## **I. ELECTIONS DU 30 DECEMBRE 2018**

La date du 30 Décembre 2018 en RDC a été historique car elle a consacré l'organisation des trois scrutins électoraux. Plus de 40 millions des congolais étaient attendus aux urnes pour désigner le futur Président de la République, les futurs membres de la chambre basse du parlement (députés nationaux) ainsi les membres des assemblées provinciales (députés provinciaux).

Cette élection a finalement été organisée le 30 décembre 2018 et a été une preuve que les élites dirigeantes au pouvoir depuis 2001 ont été contraintes de toute part de prendre le risque de soumettre leur pouvoir à la concurrence électorale ouverte après trois reports successifs (2016, 2017 et 23 décembre 2018). Bien plus, pour plusieurs observateurs ce triple scrutin a constitué un fait historique rarissime au regard de la posture prise par le Président sortant Joseph KABILA, de libérer pacifiquement le fauteuil présidentiel au profit de son successeur de l'Opposition. D'autre part ce fut au terme d'une attente de plus de deux ans que les congolais et congolaises ont eu rendez-vous avec l'histoire, tous mobilisés pour le vote le dimanche 30 décembre 2018. Il s'agissait d'offrir à la patrie de Emery - Patrice LUMUMBA sa première Alternance pacifique au sommet de l'Etat, le Président Sortant Joseph KABILA, arrivé au terme de ses deux mandats constitutionnels, ayant accepté de ne pas torpiller la loi fondamentale du pays.

La publication des résultats provisoires s'est fait attendre. Celle de l'élection des élus des 26 assemblées législatives provinciales et celle de l'élection présidentielle sont intervenues la nuit du 9 au 10 janvier 2019. ....Aucune information n'a été donnée sur les résultats affichés dans les centres locaux de compilation des résultats ni sur la voie de transmission au siège central de la CENI. Ces résultats n'y figurent pas jusqu'au 30 janvier 2019. Pour l'élection présidentielle, on a simplement proclamé le nombre national des enrôlés (38.542.138)<sup>1</sup> en excluant ceux du territoire de Beni, des villes de Beni et de Butembo au Nord-Kivu et du territoire de Yumbi dans la province de Maindombe. Les résultats de l'élection présidentielle donnent à Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO vainqueur avec 38,57% des voix, Martin Fayulu avec 34,8% et Emmanuel Ramazani Shadari avec 23,8%. Les trois ensembles auraient remporté 97,2 % des voix.

La proclamation des élus pour les 26 assemblées provinciales a été aussi sommaire, de même que celle des députés nationaux pendant la nuit du 11 au 12 janvier 2019. Le Président de la CENI a rappelé au début de cette seconde proclamation que le seuil de représentativité nationale exigé par la loi électorale pour qu'une candidature puisse prétendre à un siège est que la liste sur laquelle elle est présentée obtienne au moins 1 % des votes valables sur l'ensemble du territoire

---

<sup>1</sup>Les chiffres des enrôlés se trouvant sur le site de la CENI sont de 40.287.387, ce qui conduit après le retrait de Beni(675.600), Beni ville(182.800), Butembo(330.744) et Yumbi(67.033), à un solde de 39.031.210.

national<sup>2</sup>fixé dans le cas d'espèce à 180.600. Le tableau suivant présente le nombre d'inscrits, le total des votants, les suffrages valablement exprimés ainsi que les voix obtenus par les vainqueurs.

<b>Elections</b>	<b>Enrôlés</b>	<b>Total des votants</b>	<b>%</b>	<b>Votes valables</b>	<b>Voix du vainqueur</b>	<b>%</b>
<b>2018</b>	38.542.138	18.329.318	<b>47,56</b>	18.280.820	7.051.013	<b>38,57</b>

la proclamation a ensuite commencé avec la lecture du nom des cinq candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix : Vital Kamerhe avec 86.832 voix sur ( 416.783) à Bukavu-ville dans le Sud-Kivu, Evariste Boshab avec 80.521 voix(sur 271.870) à Mweka au Kasai, Jean-Pierre Tshimanga avec 74.577 voix(sur 587.105) à Tshikapa au Kasai, Adolphe Muzito avec 62.798 voix(sur 224.497) à Kikwit-ville au Kwilu et Lambert Mende avec 55.658 voix (sur 411.552) à Lodja au Sankuru. La proclamation a annoncé aussi le nombre de sièges à pourvoir par circonscriptions. Ces nombres étant en parfait accord avec les chiffres proclamés par la CENI le 8 Mai 2018. Le total n'était cependant que de 485 députés, les 15 autres devant provenir des quatre circonscriptions où l'élection a été reportée au mois de Mars 2019. Les résultats définitifs de l'élection présidentielle ont été confirmés par la Cour Constitutionnelle.

Il faut noter qu'après la publication des résultats par la CENI, surtout de l'élection présidentielle, les évêques catholiques et plusieurs analystes dénoncent que ces scrutins est un « déni de vérité ». Le Vice – Président de la CENCO Mgr Fridolin Ambongo, Archevêque de Kinshasa, va à son tour déplorer sur les antennes de la Radio France Internationale que « C'est clair que c'est Martin Fayulu et non Félix Tshisekedi qui, au cours de la présidentielle du 30 décembre 2018, avait obtenu plus de soixante pourcent des suffrages ».

Cependant la RDC a célébré sa première passation de pouvoir pacifique entre deux Président, qui est un moment historique dans l'histoire du pays habitué aux rébellions et aux coups d'Etat. Joseph KABILA a ainsi transmis le flambeau à Félix TSHISEKEDI TSHILOMBO lors de cette cérémonie d'investiture le Jeudi 24 janvier 2019 qui devient ainsi le cinquième Président de la RD Congo. Nous revenons ici au contexte du déroulement de ces scrutins.

### **1. Contexte**

Les élections du 30 Décembre 2018 en République Démocratique du Congo furent organisées dans le cadre du troisième cycle électoral de la troisième République. Elles ont été envisagées à l'expiration du cycle de 2011 qui marque aussi l'expiration du mandat constitutionnel du Président Joseph KABILA. Aux termes de la constitution du 18 Février 2006 dite aussi Constitution de la troisième République, les élections qui ont eu lieu en Décembre 2018

<sup>2</sup> Article 118 de la loi électorale.

devraient être organisées avant fin 2016 en vue du respect du quinquennat. Mais elles ont eu lieu que deux ans après. C'est pourquoi nous soutenons dans cette réflexion que le contexte de l'organisation des scrutins de 2011 fut marqué par une crispation du climat politique ainsi qu'une intensification des activités des mouvements citoyens.

### **a) Un contexte marqué par la crispation du climat politique**

Paraphrasant Thomas Kanza dans sa célèbre citation des années 1960, le « *Congo est un pays des surprises !* » ; Les élections de décembre 2018 en ont été une énième illustration. C'est à raison que Groupe de l'Etudes sur le Congo attaché à l'Université de New York(GEC) les avait qualifiées d'« élections de tous les dangers »<sup>3</sup>. Danger contre la démocratie naissante, danger contre la paix et contre le développement du pays.

*La crispation du climat politique dans le contexte des scrutins de 2018 est liée tout d'abord au glissement du calendrier électoral.* Initialement prévues dans un délai légal qui ne devait pas dépasser 2016, ces élections avaient connu plusieurs tergiversations. Latence de ces scrutins deux ans plus tard est une preuve de l'instabilité et de la crispation du climat politique. Ces élections portaient en elles les germes d'une violence politique et d'une contestation qui minerait les avancées démocratiques chèrement acquises.

Dès 2015, la Commission Electorale Nationale Indépendante publie un premier calendrier qui projette pour 2017 l'organisation des scrutins présidentiel, législatifs et locaux. Ce qui suscite des contradictions au sein de la classe politique en présence. Certains exigent la réorganisation et la refonte de la CENI, d'autres réclament la démission du Président Joseph KABILA tandis que d'autres réclament une transition politique. C'est en vue de la tentative de la décrispation politique que deux dialogues politiques sont organisés et finissent par consacrer une transition politique de deux ans. Il s'agit du dialogue de la Cité de l'Union Africaine et du dialogue de la Saint Sylvestre.

### **a) Le dialogue politique du 1<sup>er</sup> Septembre au 18 Octobre 2016**

Le deuxième et dernier quinquennat du Président Joseph KABILA a expiré le 19 décembre 2016. Mais Joseph KABILA KABANGE, Président de la RD Congo depuis le 26 Janvier 2001, ne semble guère disposé à passer la main en dépit de la pression internationale et des tensions internes suscitées par sa volonté inavouée à se maintenir au pouvoir. Face à cette situation, lors d'un message à la nation le Président Joseph KABILA appelle à un dialogue le 1<sup>er</sup> Septembre 2016 appelé aussi dialogue de la Cité de l'UA. Ce dialogue connaît la participation de tous les partis politiques de la majorité en plus de certains partis de l'opposition dont l'Union pour la Nation Congolaise, UNC de Vital KAMERHE. Ce dialogue débouche sur un consensus entre les parties en

---

<sup>3</sup> N. Obotela Elections de 2018 en RD Congo : « Regard sur la campagne, les affiches et les promesses des candidats à Kinshasa », *in Congo-Afrique N° 532*, Février 2019, pp 117-123

présence. Sous les auspices de Mr Edem KODJO, ce dialogue consacre une transition de deux ans dirigée par le Président Joseph KABILA et un gouvernement inclusif qui sera dirigé par Mr SAMY BADIBANGA.

Cependant une certaine opinion y voit la confirmation de ce qu'ils craignaient depuis déjà de mois : « un glissement du calendrier électoral » et le maintien au pouvoir du Chef de l'Etat au-delà de la fin de son mandat. Pour les partis d'opposition non associés au « partage du gâteau » il s'agit d'une « manœuvre dilatoire » pour le régime KABILA pour échapper aux articles 73 et 75 de la Constitution de la RD Congo et permettre à la Majorité Présidentielle de légitimer son pouvoir déjà arrivé au terme de sa législature.

Comme on le constate ce dialogue ne fut pas inclusif et ne fut pas l'unanimité de toute la classe politique congolaise. L'UDPS Tshisekedi fut une grande pression politique et le Chef de l'Etat dû accepter un deuxième dialogue. Ce dialogue qualifié du dialogue de la Saint Sylvestre fut dirigé par les évêques de l'église catholique.

#### **b) Le dialogue du Centre interdiocésain dite de la Saint-Sylvestre**

Chemin faisant, le Pays de Emery-Patrice LUMUMBA atterri accidentellement à un second round du dialogue politique. Ce dialogue organisé sous la médiation des évêques de l'église catholique à Kinshasa a permis la signature d'un second accord dit « accord du centre interdiocésain » ou accord « de la Saint-Sylvestre ». Cet accord politique qualifié de la seconde chance ou d'espoir pour l'avenir politique de la RDC, intervient après trois semaines des négociations interminables, menées au risque d'exaspérer la crise dans un pays plongé dans une impasse politique, sociale et économique en période pré-électorale. Les tractations auraient pu prendre les airs d'une légère comédie politique si plusieurs villes, dont Kinshasa, ne venaient pas de vivre une répression implacable des manifestations populaires le 19 et 20 décembre où au moins 40 personnes ont été tuées, selon les Nations Unies, lors de manifestations contre le maintien au pouvoir de Joseph KABILA au pouvoir.

Cet accord consacre que le Chef de l'Etat sortant ne pourra pas briguer un troisième mandat ni faire réviser la constitution. Malgré que cette « mission de bons office » des évêques congolais est terminé, mais l'incertitude sur l'avenir politique immédiat de la RDC n'a pas disparu pour autant. Le but de l'Accord était mutatis mutandis arriver à un consensus national grâce à un partage proportionnel des postes ministériels entre la Majorité Présidentielle, l'Opposition et la Société Civile, en vue de favoriser un climat apaisé devant conduire aux élections.

Le schéma de l'Accord de la Saint-Sylvestre est une approche « élitiste » de la résolution des conflits, il est avant tout l'apanage d'une élite, d'une minorité, sans mandat réel, mais qui

prétendent représenter le peuple. Bien plus, les débats et les négociations entre les parties prenantes se tiennent à huis clos, mettant ainsi à mal un principe sacré de la démocratie<sup>4</sup>. Cette situation nous rappelle les faits de l'histoire politique du pays où aucun Président n'a quitté son fauteuil conformément à la constitution. Du premier président Joseph KASAVUBU à Laurent-Désiré KABILA, en passant par le Maréchal Mobutu, tous ont lâché le bâton de commandement des millions des congolais dans des conditions atypiques. Que Joseph KABILA ait réussi à gagner à son compte deux ans de prolongation, on se dirait : quoi de plus normal ? Et maintenant les élections. Cette fois-ci, les Congolais et Congolaises devraient assister pour la première fois de leur histoire à une passation de pouvoir civilisée, patriotique et républicaine.

L'accord de la Saint Sylvestre déboucha sur un nouveau consensus et un gouvernement de transition dirigée par Bruno TSHIBALA issu officiellement des rangs de l'UDPS.

### **c) Montée des actions des Mouvements Citoyens**

Au cours de cette dernière décennie, le continent africain a été marqué par la montée en puissance des mouvements citoyens. Ces mouvements ont été à la base du phénomène de la « révolution par la rue », qui a orchestré le départ du pouvoir des présidents Ben Ali en Tunisie, Hosni Moubarak en Egypte et Blaise Compaoré au Burkina Faso.

L'Afrique subsaharienne a emboîté le pas au Sénégal et au Burkina Faso. La jeunesse africaine en a pris conscience en décidant d'occuper la place qui lui revient dans le processus du changement. Cette jeunesse africaine qui se présente de nos jours sous le label des mouvements citoyens s'impose comme acteurs du changement. Ils ont l'avantage de manipuler la nouvelle technologie de l'information qui crée des connections entre eux.

Nous savons le grand pourcentage qu'occupe désormais la jeunesse dans la société africaine, mais ailleurs également. Partout, elle prend ses responsabilités en mains. Le monde arabe, et plus spécialement le Maghreb a vécu ses heures de révolutions de la jeunesse ; les Etats-Unis et L'Europe aussi.

Avec l'avènement des réseaux sociaux la circulation du son et des images a des distances phénoménales. Des messages et des images atteignent désormais le monde entier. Cette dynamique favorise des actes de solidarité et des moyens de pression se mettent en place.

Dans l'histoire de la RDC depuis 1990, une société civile plurielle s'est affirmée dans le sillage de la libéralisation de l'espace politique. Succédant aux cycles des mouvements de contestation des étudiants des années soixante à quatre-vingt, puis à l'émergence de l'Union pour la Démocratie et

---

<sup>4</sup> Paul MANWELO, « Vous avez dit réconciliation Nationale ? », in *Congo-Afrique*, Février 2019 ,N°532, pp.156-169.

le Progrès Social en sigle UDPS, les organisations, de la société civile ont été aux avant-gardes des luttes pour l'élargissement de l'espace politique et des libertés publiques.

Les actions dites de « désobéissance civile » ont caractérisé l'arène politique et sociale congolaise entre 2015 et 2018. Ces actions menées par les mouvements citoyens ont été d'une grande valeur ajoutée le processus électoral de 2018 en RDC. C'est pendant ce temps que plusieurs mouvements citoyens ont vu le jour notamment la LUCHA (lutte pour le changement), le mouvement FILIMBI, etc.

La crise politique de 19 et 20 janvier 2015 a entraînée des violences mortelles et une répression contre les activités pro-démocratie à Kinshasa et à l'intérieur du pays tout entier. Les attermoissements sur le calendrier électoral ont mobilisé les Eglises et les mouvements citoyens qui ont appelé à l'organisation d'un suffrage crédible. Des citoyens jeunes congolais ont même payé de leur vie. Ces jeunes qui ont compris que la vie dans l'espace congolais est devenue un terme ambigu, refusent que même l'espérance ne leur soit arrachée. Ils ont sifflé (Filimbi) pour que nous puissions être tous mobilisés dans la lutte contre une société où les gouvernants vivent dans le luxe « à la mangeoire nationale », alors que les peuples misérables vivent dans une situation de précarité très extrême. Ces jeunes n'ont ménagé aucun effort pour exprimer leur consternation contre une forme d'humiliation sociale dont ils sont la victime.

A travers la musique, la peinture, l'écriture, surtout les réseaux sociaux ainsi que par des actions de terrain, ils se sont engagés et ont lutté pour le changement de l'ordre social. Ni le gaz lacrymogène, ni la prison, ni les tortures, voir même la mort, de quelques-uns des leurs à l'occurrence de Luc NKULULA, Rossy MUKENDI etc. ne les ont pas fait reculer. Cette histoire macabre doit être gravée dans notre mémoire collective présent et future, parce qu'il s'agit là d'une étape dans notre longue marche vers la liberté. Les mouvements citoyens animés par la jeunesse et dotés de modes d'organisations et de stratégies d'action moins conventionnels ont servi de garde-fou et de contre-pouvoirs contre la volonté du régime KABILA à se maintenir au pouvoir. Dans ce contexte de crise de légitimité qu'a connue la RDC, les organisations de la société civile, les mouvements citoyens ainsi que l'opposition ont mené une lutte contre un supposé « troisième du mandat » du Président Joseph KABILA.

## **II. Plus-value démocratique et scrutins du 30 Décembre 2018**

Le processus démocratique devrait contribuer à la vitalité de la démocratie. Après les accords de Sun City en 2002 et l'avènement de la troisième République en RDC, la démocratie congolaise a connu une certaine avancée. Avec des institutions démocratiques ayant une certaine légitimité, le grand chantier de la démocratie congolaise a posé son fondement. Les élections de 2011 se sont inscrites dans une logique de continuité de l'œuvre bâtie depuis 2006. Dans cette réflexion nous soutenons qu'au-delà des controverses nées de cette élection du 30 Décembre 2018, ce fut une



date mémorable pour le peuple congolais car il a ouvert la voie à un nouveau souffle dans les institutions du pays par la consécration d'une alternance au pouvoir ainsi que d'une expérience de cohabitation politique au sommet de l'Etat. Cependant les propos de cette réflexion basée sur les faits suggèrent qu'il s'est agi d'une alternance politique « composée » ainsi que d'une cohabitation politique « hypocrite ».

### **1. Une Alternance composée**

Dans la littérature de science politique, la possibilité d'alternance politique est un des critères de validité et de l'existence de la démocratie.

L'alternance politique correspond à la situation d'un régime politique où des courants, des tendances ou des partis politiques différents se succèdent au pouvoir. C'est le cas lorsque la majorité politique est renversée par l'opposition, dans le respect des règles constitutionnelles, lors d'une élection législative ou présidentielle.

La possibilité qu'il y ait une alternance politique est l'une des conditions sine qua none à la démocratie. Elle témoigne en effet de l'existence des libertés politiques et d'un régime pluraliste où le parti au pouvoir accepte de se retirer en cas de défaite électorale. L'alternance a pour conséquence le renforcement de la légitimité de la Constitution et l'adhésion des citoyens au régime politique<sup>5</sup>.

Les scrutins du 30 Décembre 2018, ont consacré une alternance au pouvoir en RDC. En effet, les partis appartenant à des courants politiques différents se sont succédés au pouvoir. Dès le début de la troisième République consacrée par la promulgation d'une nouvelle constitution le 18 Février 2006 ainsi que le premier cycle électoral de 2006, le Parti du Peuple pour la Reconstruction et la Démocratie PPRD est au pouvoir en RDC. Ce parti a été créé à la veille de la transition de 2003, le 31 mars 2002 par le Président Joseph Kabila. Dans sa charte constitutive, le PPRD s'est fixé comme objectif de promouvoir entre la démocratie et de participer au développement de la RDC.

Après les élections de 2006, le PPRD est vainqueur de la présidentielle ainsi que de la majorité parlementaire. A ce titre il devient la principale formation de la coalition au pouvoir, la Majorité Présidentielle(MP). Le même scénario se répète lors du cycle électoral de 2011 où le PPRD est prédominant dans la Majorité Présidentielle(MP).

Avec l'élection du 30 Décembre 2018, une nouvelle dynamique apparaît dans les arènes politiques de la République Démocratique du Congo. Tout d'abord l'élection présidentielle est remportée par Felix Tshisekedi, le candidat de l'Union pour la Démocratie et le Progrès Social, UDPS. Ce parti a

---

<sup>5</sup>Dictionnaire la toupie, Alternance politique, disponible en ligne à l'adresse <http://www.toupie.org/Dictionnaire/Alternance.htm>, consulté le 13 Septembre 2020



été créé Le 15 février 1982 en plein régime du parti unique du Président Mobutu par le groupe de treize parlementaires. Au début il est présidé par Kibassa Maliba, mais au fil du temps Etienne Tshisekedi Wa Mulumba en présidera la destinée. Après sa mort en Février 2017 Felix Tshisekedi est désigné Président de ce parti historique. L'UDPS s'est illustré au cours des régimes successifs en RDC comme un parti politique attaché à un idéal, une formation politique qui n'est pas facilement hantée par les esprits d'avidité du pouvoir. Ce parti a boycotté les élections de 2006, a participé à celles de 2011 et a ensuite retiré ses représentants à l'Assemblée nationale de 2011 estimant que ces élections étaient truquées.

En 2018 on assiste à trois grandes formations politiques qui s'affrontent : le Front Commun pour le Congo, FCC, de Joseph Kabila au pouvoir qui présente le candidat RAMAZANI SHADARY Emmanuel; le Cap pour le Changement, CACH constitué de l'UDPS et de l'UNC autour du candidat TSHISEKEDI TSHILOMBO Félix-Antoine ; ainsi que la coalition LAMUKA, autour du candidat FAYULU MADIDI Martin.

Lors de la proclamation des résultats du vote, la présidentielle est remportée par le candidat du Cap pour le Changement, Monsieur Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO. Tandis que le parlement et les assemblées provinciales sont remportés à  $\frac{3}{4}$  par le Front Commun pour le Congo. Ce qui consacre une sorte d'alternance partagée entre deux au pouvoir. C'est ce que nous qualifions ici d'alternance « composée ».

La Constitution de la troisième République accorde des pouvoirs au Chef de l'Etat. Mais la mise en œuvre de la plupart de ses décisions importantes nécessite l'accord ou la consultation du parlement. C'est pourquoi nous soutenons l'hypothèse selon laquelle les élections du 30 Décembre en RDC ont consacré une alternance « composée » car le parlement n'a pas connu l'alternance, mais la présidence a connu une alternance.

## **2. Une cohabitation « hypocrite » entre les institutions**

La cohabitation politique désigne la situation de coexistence d'un chef de l'Etat et d'un chef de gouvernement (Premier ministre) appartenant à une majorité parlementaire qui lui est politiquement opposé.

Le Président de la République, élu au suffrage universel, joue habituellement un rôle prépondérant dans la vie politique. Mais, il peut arriver qu'après une élection législative, il ne dispose plus du soutien de la majorité parlementaire, si celle-ci est d'un bord politique opposé à la majorité présidentielle.

Ne pouvant être destitué par le parlement, le Président de la République ne souhaitant

Available at [www.ijred.com](http://www.ijred.com)

pas démissionner, voit alors son rôle devenir nettement plus effacé au profit du Premier ministre. Il le choisit en effet, au sein de la majorité parlementaire pour que le pays reste gouvernable<sup>6</sup>.

Au point de vue de Thierry ViRCOULON la cohabitation est une configuration historiquement exceptionnelle en République Démocratique du Congo. Il n'y a eu que deux épisodes de bipolarité du pouvoir exécutif depuis l'indépendance : Entre Patrice LUMUMBA et Joseph KASAVUBU(1960-1961) et entre MOBUTU et Etienne TSHISEKEDI qui fut trois fois un éphémère Premier Ministre (1991, 1992-1993, 1997). Dans les deux cas, cela correspondait à des crises politiques graves, l'expérience a été de courte durée et s'est achevée par la fin brutale du leadership bipolaire (assassinat de Lumumba, revocation de TSHISEKEDI par MOBUTU en 1991 et 1993, prise du pouvoir par Laurent-Désiré KABILA en 1997)<sup>7</sup>.

La Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 Février 2006 institue un équilibre entre les différentes institutions de la République en l'occurrence la Présidence, le parlement, le gouvernement et les cours et tribunaux. Le constituant du 18 Février 2006 a organisé les pouvoirs en République Démocratique du Congo en renforçant le principe de collaboration et de cohabitation entre les institutions de la République. Ainsi toutes les institutions de la République ne peuvent pas fonctionner en solo mais en concert.

Le Président de la République exerce ses prérogatives de garant de la Constitution, de l'indépendance nationale, de l'intégrité territoriale, de la souveraineté nationale, du respect des accords et traités internationaux ainsi que celles de régulateur et d'arbitre du fonctionnement normal des Institutions de la République avec l'implication du Gouvernement sous le contrôle du Parlement.

Les actes réglementaires qu'il signe dans les matières relevant du Gouvernement ou sous gestion ministérielle sont couverts par le contreseing du Premier ministre qui en endosse la responsabilité devant l'Assemblée nationale. Bien plus, les affaires étrangères, la défense et la sécurité, autrefois domaines réservés du Chef de l'Etat, sont devenus des domaines de collaboration. Cependant, le Gouvernement, sous l'impulsion du Premier ministre, demeure le maître de la conduite de la politique de la Nation qu'il définit en concertation avec le Président de la République<sup>8</sup>.

Les élections du 30 Décembre 2018 ont imposé aux institutions de la RDC une cohabitation inédite. La fonction du Président de la République a été confiée à Felix TSHISEKEDI, candidat du parti historique d'opposition. Selon les résultats publiés par la CENI et validés par la cour

---

<sup>6</sup>La toupie, Dictionnaire des termes politiques, disponible en ligne à l'adresse <http://www.toupie.org/Dictionnaire/Cohabitation.htm> consulté le 18 Septembre 2020

<sup>7</sup>T. Vircoulon, « République Démocratique du Congo : La cohabitation insolite » in *Institut Français des Relations Internationales(Ifri)*, Notes de l'Ifri, Juin 2019,19p

<sup>8</sup> Exposé des motifs de la constitution du 18 Février 2006

constitutionnelle, il a été élu à la majorité simple avec 7.051.013 des voix, soit 38, 57% des suffrages exprimés. Par ces résultats, il a devancé Martin FAYULU, un autre candidat de l'opposition ainsi qu'Emmanuel Ramazani SHADARY, le dauphin du Chef de l'Etat sortant.

De l'autre côté, les sièges au parlement sont remportés par le Front Commun pour le Congo, FCC, une plate-forme électorale du Président sortant Joseph KABILA. Cette situation oblige le nouveau Chef de l'Etat à collaborer avec le camp auquel il était opposé pendant des années parce qu'aux termes de l'article 78 de la constitution de la RDC du 18 Février 2006, le Président de la République nomme le Premier ministre au sein de la majorité parlementaire après la consultation de celle-ci. Depuis lors la RDC expérimente *une cohabitation impliquant un rapport de force permanent entre les pouvoirs présidentiel et exécutif* selon l'expression de Arnaud ZACHARIE<sup>9</sup>. Thierry Vircoulon qualifie cette situation de « cohabitation insolite »<sup>10</sup>

A la vue de plusieurs analystes cette cohabitation profiterait plus au camp de l'ancien Président Joseph KABILA. Dans cette situation asymétrique, le nouveau Président Mr Félix Antoine TSHISEKEDI a posé certains actes en vue d'affirmer son autorité et se laver ainsi du qualificatif de « marionnette » qu'une certaine opinion lui imputait à tort. C'est ainsi qu'il a signé deux ordonnances dans lesquelles il a fait une mise en place dans la GECAMINES ainsi que dans la société des chemins de fer du Congo. Ces actes furent révélateurs de la volonté de son partenaire, le FCC à garder la même main mise sur les affaires de l'Etat, car elles ont suscité des vives critiques du partenaire FCC jusqu'à la menacer de bloquer leurs application.

Lors des négociations pour la constitution du gouvernement de cohabitation, un bras de fer s'est manifesté en particulier sur le nom du futur Premier Ministre et d'autres ministres devant occupés les postes régaliens.

Pour avoir un gouvernement de cohabitation les consultations entre les deux grandes coalitions, FCC et CACH ont duré sept mois. Après plus d'une année de cohabitation entre le FCC et le CACH la collaboration n'a pas toujours été facile entre les deux camps. Le cas du Ministre de la Justice, Celestin Tundaya Kasende<sup>11</sup> a révélé la difficulté d'une cohabitation normale entre deux camps. Un autre point de blocage est la nomination de trois juges de la cour constitutionnelle dont le FCC n'a pas reconnu la légalité et a boycotté leur investiture.

Ce qui a poussé le Chef de l'Etat à s'adresser à la nation ouvrir une large consultation nationale à partir du 5 Novembre 2020 pour reconstituer une nouvelle majorité. L'histoire nous dira la suite.

Cette réflexion a consisté à l'analyse de la plus-value démocratique des élections du 30 Décembre 2018 en RDC. Cette étude suggère que cette élection fut un pas de plus vers le processus de la

<sup>9</sup> A. Zacharie, « la cohabitation congolaise » *op.cit.*

<sup>10</sup> T. Vircoulon, *Op. Cit*

Available at [www.ijared.com](http://www.ijared.com)

maturation de la démocratie en RDC. Elle a consacré une alternance politique composée au sommet de l'Etat car elle a permis l'accession à la magistrature suprême d'un candidat de l'opposition pendant le parlement n'a pas changé de couleur politique. C'est à ce titre qu'il a aussi consacré une nouvelle expérience de cohabitation entre les institutions de la troisième République en RDC.